

à ces commissions indépendantes est restreinte, en raison du peu de temps dont on dispose, malgré mon grand respect pour la magistrature. Je connais peu de juges qui ne sont pas surchargés, et lorsqu'on les affecte à d'autres travaux, l'administration de la justice en souffre dans une certaine mesure.

Il reste qu'il y a beaucoup de gens appartenant aux diverses classes de la société qui peuvent participer à une telle entreprise, et il n'est pas toujours facile de les nommer ou même de spécifier la catégorie à laquelle ils appartiennent. Je songe à une personne en particulier; il s'agit d'un professeur de sociologie qui a travaillé pendant un certain nombre d'années au Bureau fédéral de la statistique et s'est occupé d'études sur la démocratie. Je pense qu'une personne comme celle-là a toutes les qualités voulues pour faire partie d'une commission indépendante. Je ne pense pas qu'il y ait raison de se demander si nous trouverons les gens qu'il nous faut. Nous en trouverons et ils auront, j'en suis persuadé, toutes les qualités voulues. J'ai eu quelque peine à suivre le raisonnement de l'honorable député de Port-Arthur; il a prétendu à un certain moment que la province d'Ontario était si vaste qu'une commission ne suffirait pas à faire le travail et il a ajouté que s'il n'y avait qu'une commission pour étudier la situation de toutes les provinces des Prairies, cette commission ne suffirait pas non plus à la tâche. La logique sous-jacente à cet argument me dépasse. A mon avis, nous devons au moins admettre qu'en principe les citoyens d'une province sont plus compétents dans cette matière, connaissent la province et ses problèmes, et sont beaucoup plus aptes à régler promptement et justement ces problèmes de remaniements à l'intérieur de leur province que si nous avions une commission nationale indépendante.

Personnellement, j'appuie vigoureusement le principe de l'établissement de commissions indépendantes pour chaque province. Récemment, la province d'Ontario a tenté un remaniement; elle a établi le mécanisme à cette fin pour découvrir que le temps des membres était limité. Par suite de la mesure d'expédient que la province a adoptée avant les élections, la situation est beaucoup moins injuste qu'auparavant. Toutefois, aucun membre de la commission ontarienne chargée du remaniement de la carte électorale ne nous dira que la question est entièrement réglée. Il faudra étudier le rapport définitif dont la préparation prendra quelque temps. Dans des provinces aussi vastes que l'Ontario et le Québec, le travail sera long et difficile. Mais, certes, toute tentative en vue de considérer en bloc les problèmes du Québec ou de

l'Ontario et de les envisager de la même façon que ceux des autres provinces va entraver sérieusement, à mon avis, les fonctions de tout groupe qui tâchera de régler les problèmes que pose la nouvelle répartition des sièges.

Après les déclarations du leader de la Chambre, je me dispenserai d'en dire davantage. Je n'ai qu'une seule observation à faire au sujet de ma propre circonscription. Un des problèmes qui se posent dans ma circonscription c'est celui du plan de la ville et de la banlieue. Les nouvelles banlieues qui se développent rapidement à l'extérieur des limites de la ville d'Ottawa n'ont tout simplement pas les moyens d'indiquer de façon satisfaisante le nombre de votants par bureau de scrutin. J'imagine que c'est un problème grave, qu'il ne faut pas sous-estimer, et que les services du Bureau de la statistique et de l'arpenteur général, et ainsi de suite, seront absolument indispensables. Mais il s'agit d'un problème technique dont la solution demandera quelque temps.

(Texte)

M. Chapdelaine: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de participer à ce débat d'une façon extensive, mais cela ne changerait pas grand-chose puisque des députés des autres partis ont manifesté leur désir d'y participer.

On a parlé cet après-midi de réduire le nombre des députés plutôt que de l'augmenter. Étant donné que tout le monde est d'accord et que tout a été dit, je serai bref afin de ne pas retarder l'adoption de cette résolution.

A mon avis, il n'est pas important, à ce stade, d'entrer dans les particularités, puisqu'il ne s'agit pour le gouvernement que de nous signaler son intention de présenter un projet de loi. Nous devons, d'une façon aussi concise que possible, lui suggérer certaines choses auxquelles il n'aurait pu penser, afin qu'elles soient incluses dans le bill.

Les suggestions de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sont assez heureuses. Il a étudié le problème en profondeur, et il se réfère à tous les débats que cette question a soulevés à la Chambre depuis la Confédération. Il en est de même des suggestions du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), qui a étudié le problème d'une façon extensive. Toutes ces suggestions seront étudiées par le comité lorsqu'il sera formé.

La question primordiale est celle de la création de ce comité le plus tôt possible. A mon avis, ce qui pourrait en retarder la formation, c'est la crainte que sa composition